

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNES DE BRISSAC LOIRE AUBANCE ET TERRANJOU

Par arrêté préfectoral **DCPPAT-2026-n°698 du 21/07/2026**, une enquête publique est ouverte en mairie de BRISSAC LOIRE AUBANCE du **vendredi 28 août 2026 à 09h00 pour s'achever le mardi 29 septembre 2026 inclus à 12h00**, soit une durée consécutive de **32 jours**, sur la demande présentée par Monsieur le directeur régional du secteur Pays de la Loire de la société HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS dont le siège social est situé 4, place des Saisons – Tour Alto, à Courbevoie (92400), visant à renouveler et modifier l'autorisation d'exploiter la carrière dite des Grandes Biousses, située au lieu-dit « Les Grandes Biousses » aux Alleuds et à Chavagnes-les-Eaux, sur les communes de Brissac-Loire-Aubance et Terranjou.

Cette demande, constituée conformément aux articles R 181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

1° en mairie de BRISSAC LOIRE AUBANCE, siège de l'enquête, en mairie de TERRANJOU ainsi qu'en mairie déléguée de NOTRE-DAME-D'ALLENÇON, aux jours et heures habituels des mairies.

2° par voie dématérialisée, sur le site internet dédié à la consultation <https://www.registre-dematerialise.fr/7516>, depuis le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire www.maine-et-loire.gouv.fr, et sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

Les observations pourront être adressées par correspondance à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de BRISSAC LOIRE AUBANCE, et par courrier électronique à enquete-publique-7516@registre-dematerialise.fr.

M. Georges BINEL, officier supérieur, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 1^{er} juin 2026 (commissaire enquêteur suppléant : M. Jean-Yves RIVEREAU), recevra en personne les observations du public :

- en mairie de **BRISSAC LOIRE AUBANCE** : le **vendredi 28 août 2026 de 09h00 à 12h00**
et le **mardi 29 septembre 2026 de 14h00 à 17h00**,
- en mairie de **TERRANJOU** à Chavagnes-les-Eaux : le **mercredi 9 septembre 2026 de 14h00 à 17h00**,
- en mairie déléguée de **NOTRE-DAME-D'ALLENÇON** : le **14 septembre 2026 de 09h00 à 12h00**.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de BRISSAC LOIRE AUBANCE et TERRANJOU, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur Matthias ROHAUT, manager foncier environnement pour la société HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS : matthias.rohaut@heidelbergmaterials.com.

Le présent avis est publié sur le site Internet de la préfecture et publié dans la presse.